

COMITE POUR LE RESPECT  
DES DROITS DE L'HOMME  
ET LA DEMOCRATIE AU RWANDA

LISTE INDICATIVE DE RESPONSABLES PRESUMES DU GENOCIDE ET DES  
MASSACRES POLITIQUES PERPETRES AU RWANDA RESIDANT  
OU AYANT RECEMMENT RESIDE EN BELGIQUE

=====

1. BASABOSE Pierre, homme d'affaires, ancien membre de la Garde Présidentielle, ancien chauffeur du colonel Elie SAGATWA (beau-frère et secrétaire particulier du Président HABYARIMANA), réputé s'être enrichi en trafiquant des devises pour le compte de membres de l'entourage du Président HABYARIMANA (akazu). Deuxième actionnaire, par ordre d'importance, de la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTL) au 25.8.1993. Poursuivi par le Parquet général de Kigali pour détournement de l'aide humanitaire destinée aux déplacés rwandais, sur base d'une plainte du Programme Alimentaire Mondial (PAM), il serait à l'origine d'un attentat à la grenade perpétré, le 14/11/1993, contre la personne du Procureur général Alphonse-Marie NKUBITO qui fut blessé. M. NKUBITO dut fuir l'hôpital où il était soigné, suite à de nouvelles menaces d'attentat. Le nom de Pierre BASABOSE figure sous le n° 220 de la "liste n° 1 de la première catégorie [d'auteurs présumés du génocide et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda à partir du 1er octobre 1990] prescrite par l'article 9 de la loi organique n° 8/96 du 30 août 1996" (voir *Journal Officiel [du Rwanda]*, n° 17 du 1/9/1996). Sa demande d'asile en Belgique a été déclarée irrecevable par le Ministère de l'Intérieur et par le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA). Il a introduit un recours auprès du Conseil d'Etat.

2. Dr BUTERA Jean-Baptiste, médecin, président du Parti Ecologique (PECO), un des partis satellites du MRND, réputé être né sous l'instigation et avoir bénéficié de financements occultes de membres de l'akazu. Son parti était titulaire de deux actions auprès de RTL. Le Dr Butera est l'auteur d'une lettre au Ministre de la Défense, datée du 4 septembre 1993, demandant le "prêt" et l'autorisation de port d'armes à feu pour 7 membres de la direction de son parti. Il aurait été vu à Kigali, en avril ou mai 1994, armé et accompagné de 4 militaires des FAR également armés, aux abords du siège du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) dont il était le directeur à l'époque. Soupçonné d'avoir joué un rôle important dans les massacres perpétrés au Centre psychiatrique de Ndera (préfecture de Kigali rural) où il avait travaillé comme médecin auparavant. Il aurait quitté le Rwanda en juillet 1994 pour se réfugier à Goma, dans le sillage du "gouvernement intérimaire" rwandais.

Arrivé en Belgique grâce à l'appui d'un membre de la Congrégation des Frères de la Charité de Gand (qui ont créé le Centre psychiatrique de Ndera et en ont assuré la gestion jusqu'en avril 1994), il aurait effectué de fréquents séjours au Congo (ex-Zaire) avant octobre 1996, dans le cadre d'actions visant à préparer la reconquête du pouvoir par l'ancien régime rwandais, principalement à partir des camps de réfugiés rwandais installés au Kivu. Il a participé à la réunion clandestine du Rassemblement pour le Retour de la Démocratie (RDR) organisée à La Marlagne (Namur, Belgique) du 15 au 17 août 1997. Sa demande d'asile en Belgique a été déclarée recevable par le Ministère de l'Intérieur. Son examen par le CGRA quant au fond se poursuivait encore au cours de la première quinzaine du mois d'août 1997.

3. HIGANIRO Alphonse, considéré comme le chef de la Coalition pour la Défense de la République (CDR) à Butare ; aurait organisé les miliciens INTERAHAMWE et IMPUZAMUGAMBI qu'il aurait soutenus financièrement et matériellement, notamment en mettant à leur disposition des véhicules de la société parastatale SORWAL dont il était le directeur à Butare. Figure au troisième rang parmi les principaux actionnaires de RTLM à la date du 25.8.1993. Son nom figure sur la "liste des principaux commanditaires, organisateurs et auteurs présumés du génocide et des assassinats politiques commis au Rwanda entre le 6 avril 1994 et le 17 juillet 1994", publiée en 1995 par le Ministère de la justice du Rwanda, ainsi que sous le n° 1792 de la "liste n° 1 de la première catégorie (...)" mentionnée au point 1 ci-dessus. Inculpé et détenu préventivement en Belgique d'avril 1995 à septembre 1996. Actuellement en liberté provisoire. Le TPIR, qui avait demandé à la justice belge de se dessaisir de son dossier, n'a pas confirmé l'acte d'accusation envisagé. L'intéressé demeure inculpé en Belgique, où son dossier devrait prochainement faire l'objet d'un règlement de procédure. Sa demande d'asile en Belgique a été déclarée recevable par le Ministère de l'Intérieur, mais refusée par le CGRA à l'issue de son examen quant au fond. Il a introduit un recours auprès la Commission Permanente des Recours (CPRR) contre la décision de refus le 21 mars 1996.

4. HIGANIRO - MUKAKAMANZI Alphonsine, fille du Dr AKINGENEYE (médecin personnel du Président HABYARIMANA et une des victimes de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel), épouse d'Alphonse HIGANIRO, chef du personnel de la société parastatale ELECTROGAZ à Butare ; aurait introduit des miliciens INTERAHAMWE et IMPUZAMUGAMBI au sein de la société ELECTROGAZ et soutenu leurs activités criminelles. Brièvement interpellée en avril 1995, en même temps que son mari, puis relâchée. Son dossier est toujours à l'instruction auprès de la justice belge. Sa demande d'asile en Belgique a été déclarée recevable par le Ministère de l'Intérieur, mais refusée par le CGRA à l'issue de son examen quant au fond. Comme son mari, elle a introduit un recours contre la décision de refus le 21 mars 1996.

5. **KAMAVU Jean-Paul**, frère cadet de Faustin Munyazesa, ancien ministre de l'intérieur sous le régime Habyarimana et au sein du gouvernement intérimaire. Instituteur au camp (militaire) Kigali, puis cadre commercial à la SORWAL, firme étatique de fabrication d'allumettes située à Butare, et dirigée par Alphonse Higaniro (voir 3.). Il est soupçonné d'avoir pris part au génocide et aux massacres perpétrés à Butare entre avril et juillet 1994. Homme de confiance de Higaniro, à qui il aurait livré de l'essence prélevée sur les stocks de la firme (Alphonse Higaniro s'était retiré dans la préfecture de Gisenyi, dont il est originaire et d'où il aurait téléguidé des massacres perpétrés sur place et à Butare). Pendant cette période, l'essence était utilisée notamment pour transporter les équipes de tueurs et pour incendier les habitations des victimes. Réfugié au Congo (ex-Zaïre) après le génocide, il a obtenu l'asile en Italie, après avoir traversé l'Ouganda et le Kenya avec l'aide d'un père blanc hollandais. Il réside en Belgique où il espère s'établir dans le cadre du "regroupement familial".

6. **Sr KIZITO Julienne**, religieuse de la Congrégation des Soeurs Bénédictines, monastère de Sovu (commune Huye, préfecture de Butare). Soupçonnée d'avoir facilité le massacre de plusieurs centaines de personnes venues chercher asile au monastère et au centre de santé de Sovu en avril et mai 1994, notamment en fournissant de l'essence aux tueurs. Une enquête la concernant a été ouverte au Parquet de Bruxelles.

7. **MBONYUMUTWA Shingiro**, fils du premier président de la République Rwandaise sous le Gouvernement provisoire (1961-1962), ancien ministre de l'industrie, des mines et des carrières dans le premier gouvernement issu du coup d'état militaire de HABYARIMANA Juvénal (1973) ; a participé à la campagne dite "de sensibilisation" relayée par RADIO RWANDA et par RTLM, aux côtés d'autres leaders racistes du MRND et des tendances "Power" des anciens partis d'opposition, notamment le 21 avril 1994, date à laquelle il a pris part à une émission de Radio Rwanda animée par le journaliste BAMWANGA Jean-Baptiste (impliqué dans les massacres de mars 1992 au Bugesera), en compagnie de son beau-frère Maître MBONAMBEKA Stanislas (PL-Power), de RAFIKI Nsengiyumva (PSD-Power) et de KAREMERA Edouard (MRND). Selon des témoignages concordants, cette campagne visait à intensifier la participation de la population hutu au génocide des Batutsi et aux massacres de Bahutu favorables à l'Accord d'Arusha. Son nom figure sous le n° 56 de la "liste n° 1 de la première catégorie (...)" mentionnée au point 1 ci-dessus. Les juges du TPIR a demandé à la justice belge, qui l'a accepté, de se dessaisir de son dossier en faveur du Tribunal international. Sa demande d'asile en Belgique a été déclarée recevable par le Ministère de l'Intérieur, mais refusée par le CGRA à l'issue de son examen quant au fond. Il a introduit un recours contre la décision de refus le 29 novembre 1996.

8. **MUGABO NDICUNGUYE Raymond**, fils de Dr Pierre MUGABO et neveu de MBONYUMUTWA Shingiro, tous deux soupçonnés de participation au génocide et aux crimes contre l'humanité commis au Rwanda ; étudiant en Polytechnique à l'Université Catholique de Louvain (UCL), à Louvain-La-Neuve. Accusé d'avoir participé à plusieurs massacres perpétrés dans le cadre du génocide à Butare entre avril et juillet 1994, et notamment au massacre de 25 personnes venues chercher refuge à la Maison Généralice des Soeurs Benebikira, dans le quartier de Buye. Ce massacre fut perpétré le 30 avril 1994 vers 14 heures par une troupe de militaires des Forces Armées Rwandaises (FAR) et de civils dont aurait fait partie Raymond MUGABO NDICUNGUYE. Une plainte déposée contre lui en décembre 1996 fait l'objet d'une information au Parquet de Bruxelles. Sa demande d'asile en Belgique a été déclarée irrecevable par le Ministère de l'Intérieur, de même que par le CGRA. Le 12 décembre 1996, il a introduit un recours contre cette décision auprès du Conseil d'Etat.

9. **Sr MUKANGANGO Gertrude Consolata**, prieure de la Congrégation des Soeurs Bénédictines de Sovu (commune Huye, préfecture de Butare). Soupçonnée d'avoir facilité le massacre de plusieurs centaines de personnes venues chercher asile au monastère de Sovu en avril et mai 1994, notamment en faisant appel par écrit au bourgmestre de Huye pour les déloger de force. Ce que ce dernier a fait. Après quoi plusieurs centaines de ces réfugiés furent massacrés. Une plainte contre elle a été introduite auprès du Parquet de Bruxelles par des proches des victimes du massacre du 6 mai 1994 à Sovu. Le dossier d'instruction, clôturé et communiqué au Parquet de Bruxelles par le juge d'instruction depuis plus d'un an, n'a toujours pas été fixé devant une chambre du conseil compétente. Sa demande d'asile en Belgique introduite en avril 1995, soit un an après son arrivée en Belgique, a été déclarée irrecevable par le Ministère de l'Intérieur. Le recours introduit par elle le 30 août 1995 auprès du CGRA était toujours à l'étude au cours de la première quinzaine du mois d'août 1997.

10. **MUSONERA Venant**, colonel BEM des FAR (Armée Rwandaise). Originaire de Butare, ancien commandant du camp militaire de Gako, au Bugesera. En octobre 1991, 28 jeunes gens y ont été envoyés par le bourgmestre de Kanzenze, Fidèle Rwambuka ; ils y ont été "sévèrement battus et huit d'entre eux sont morts ou disparus" (voir *Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990*, p. 42). En mars 1992, il aurait mis une compagnie (env. 150 hommes) à la disposition de l'opération de massacre des Batutsi (env. 200 victimes et plus de 15.000 déplacés). Les hommes de cette compagnie auraient opéré en civil, précédés d'autres militaires des FAR en uniforme qui désarmaient les résistants (o.c., p. 47). Entre juin et août 1994, il aurait participé à l'organisation de l'exode forcé de centaines de milliers de réfugiés à partir de la "Zone Turquoise" vers Bukavu, au Congo (ex-Zaïre). Proche du général Eluki, à l'époque chef d'état-major général des FAZ (Forces Armées Zaïroises), il aurait également participé à la guerre contre l'AFDL dans l'est du Congo (ex-Zaïre), à partir d'octobre 1996, dans le cadre des FAR.

Après avoir fui le Congo, il a demandé l'asile en Belgique le 17 juin 1997, dès son arrivée en Belgique où il serait parvenu en utilisant les services d'un passeur.

11. NDENGEYINGOMA Barry dit NDENGEYE, environ 30 ans, originaire de la préfecture de Gisenyi, sans activité précise. A appartenu, avant avril 1994, à "une secte de style 'rasta', le Mouvement des sages" dont le chef, apparemment d'origine zaïroise, se faisait appeler "Diable Salomon". Ce mouvement aurait joui de la protection des plus hautes autorités de l'époque, certains observateurs allant jusqu'à le considérer comme "une simple couverture au trafic de marijuana" (voir Observatoire géopolitique des drogues, *Etat des drogues et drogues des Etats*, Hachette, 1994, pp.113-115). Ndengeyingoma se serait rendu responsable, en qualité d'auteur, co-auteur ou complice, d'assassinats, de viols, et de pillages perpétrés au détriment des victimes du génocide et des massacres à Kigali, à l'intérieur et aux abords de l'immeuble de la SOFERWA, situé près du centre-ville et appartenant à la famille de feu Emmanuel HAVUGIMANA, où une bande de jeunes militaires et de civils (parmi lesquels des miliciens interahamwe) dont il faisait partie avait établi son quartier-général. Réputé s'être enrichi grâce aux pillages et spoliations effectués par ce groupe criminel. Arrivé en Belgique en février ou mars 1996 en provenance de Nairobi (Kenya), il a obtenu le statut de réfugié en mars 1997, au titre du regroupement familial.

12. NDINDILYIMANA Augustin, 54 ans, général-major des ex-FAR, plusieurs fois ministre sous le régime Habyarimana ; chef d'état-major de la Gendarmerie Nationale avant et pendant le génocide et les massacres de 1994 ; aurait quitté le Rwanda en juin 1994, peu avant la victoire du FPR, sur le conseil de Jean Kambanda, premier ministre du "gouvernement intérimaire" mis en place le 9 avril 1994 (voir *Le Vif/L'Express*, 7/3/97, p. 27). Il aurait participé à des réunions de leaders du MRND préparant le génocide et les massacres organisée à Kigali, dans une maison lui appartenant ; n'aurait mené aucune action significative pour prévenir ni empêcher ces crimes, même lorsque des éléments de la Gendarmerie y étaient impliqués (voir *Rapport de la Commission ad hoc Rwanda à la Commission des Affaires Etrangères du Sénat [belge]*, 7/1/97) et ce malgré la sollicitation de plusieurs de ses officiers ; soupçonné d'avoir fourni des armes à des miliciens INTERAHAMWE de sa commune d'origine NYARUHENGERI (préfecture de BUTARE). Fait l'objet d'un mandat d'amener lancé par le Parquet de Kigali le 26 septembre 1994. Son nom figure sous le n° 93 de la "liste n° 1 de la première catégorie (...)" mentionnée au point 1 ci-dessus. Aurait été inculpé pour "omission d'agir" dans le cadre de l'enquête relative à l'assassinat des dix casques bleus belges. Sa demande d'asile en Belgique, jugée recevable par le Ministère de l'Intérieur, a été refusée par le CGRA après examen quant au fond. Il a introduit un recours contre la décision de refus le 24 mai 1996.

13. **NZABAGERAGEZA Charles**, originaire de Gisenyi. Cousin du président Habyarimana dont il aurait été très proche. Préfet de Ruhengeri, puis directeur de cabinet au Ministère des postes et communications (MINITRANSCO). Actionnaire de RTLM pour un montant de FRw 50.000 (env. BEF 12.500 à l'époque). Il serait impliqué, au titre de commanditaire et d'organisateur, dans l'extermination systématique des Bagogwe entamée dès janvier 1991, à l'époque où il était préfet de Ruhengeri (plus de 500 victimes entre janvier et mars 1991) (voir *Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990*, p. 38). Soupçonné de figurer au nombre des commanditaires des attentats à la grenade perpétrés fin 1993 contre André Katarwa, ancien ambassadeur à Rome et membre de l'association de défense des droits de l'homme AVP, et contre Alphonse-Marie Nkubito, à l'époque procureur général à Kigali. Egaleme nt soupçonné de participation au génocide et aux massacres perpétrés entre avril et juillet 1994. Il figure sous le n° 116 de la "liste n° 1 de la première catégorie (...)" mentionnée au point 1 ci-dessus. Arrivé en Belgique au cours du 2ème trimestre 1997, il a introduit une demande d'asile le 7 mai, qui a été déclarée recevable le 17 juillet 1997.

14. **NTEZIMANA Vincent**, professeur de physique à l'Université Nationale du Rwanda (UNR), campus de Butare ; soupçonné d'être auteur ou co-auteur de l'"Appel à la conscience des Bahutu" qui comprend un chapitre intitulé "Voici les 10 commandements du muhutu" considéré comme le décalogue de la haine ethnique au Rwanda ; également accusé de plusieurs assassinats perpétrés à Butare en avril et mai 1994. Accueilli comme chercheur à l'Université Catholique de Louvain (UCL), avec bourse d'études offerte par l'Université, à partir du 2ème semestre 1994. Inculpé et détenu préventivement en Belgique d'avril 1995 à juin 1996 ; en liberté provisoire depuis lors ; fait l'objet d'une ordonnance d'envoi au Procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles. Sa demande d'asile en Belgique introduite en décembre 1995, pendant sa détention, a été déclarée irrecevable par le Ministère de l'intérieur fin janvier 1997. Son recours auprès du CGRA était toujours à l'étude au cours de la première quinzaine du mois d'août 1997.

15. **RUHIGIRA Enoch**, originaire de la préfecture de Kibuye, ingénieur agronome formé à la Faculté d'Agronomie de Gembloux (Belgique), ancien responsable du syndicat unique mis en place par le parti unique MRND ; directeur de cabinet du Président Habyarimana ; pressenti comme directeur de cabinet du Dr Théodore Sindikubwabo, président auto-proclamé dans le cadre du "gouvernement intérimaire", il aurait décliné l'offre, préférant se réfugier à la résidence de l'ambassadeur de Belgique à Kigali en avril 1994. Réputé avoir participé aux préparatifs du génocide, et plus particulièrement dans sa préfecture d'origine Kibuye, où il serait impliqué dans les massacres perpétrés en août 1992, aux côtés d'Edouard Karemera, deuxième vice-président du MRND également originaire de Kibuye.

En 1993 et 1994, il aurait joué un rôle important dans les manoeuvres visant à bloquer l'application de l'Accord de Paix d'Arusha du 4 août 1993. Fait l'objet d'un mandat d'amener lancé par le Parquet de Kigali le 26 septembre 1994. Son nom figure sous le n° 831 de la "liste n° 1 de la première catégorie (...)" mentionnée au point 1 ci-dessus. Résiderait actuellement au Kenya.

16. RWABUKUMBA Séraphin, frère d'Agathe HABYARIMANA (veuve du Président Juvénal HABYARIMANA) ; ancien fonctionnaire à la Banque Nationale du Rwanda (BNR) ; homme d'affaires, (ancien) patron de la société d'import-export LA CENTRALE (Kigali) ; membre influent de l'entourage restreint du Président HABYARIMANA dit akazu ; aurait financé les miliciens INTERAHAMWE, qu'il aurait également approvisionnés en armes, notamment lors des massacres du Bugesera (mars 1992) ; serait un des principaux patrons (dans le cadre du groupe dit "Réseau Zéro") des "escadrons de la mort" actifs au Rwanda d'octobre 1990 à juillet 1994 (voir notamment "Rwanda : M. Kuypers dénonce l'entourage du Président", *La Libre Belgique*, 3-4 octobre 1993) ; figure au 3ème rang, par ordre d'importance, des actionnaires de RTLM à la date du 25.8.1993 ; aurait participé au réarmement des ex-FAR et des miliciens après juillet 1994. Son nom figure sous le n° 129 de la "liste n° 1 de la première catégorie (...)" mentionnée au point 1 ci-dessus. Poursuivrait des activités d'import-export notamment à destination de Madagascar, à partir de la Belgique, où il est arrivé une première fois le 19 mai 1994 en provenance de France, et une seconde fois le 4 novembre 1994 en provenance de Bangui. Se prévaut de l'estime de certains milieux financiers belges (voir "Attestation" établie par le Service des Crédits de la KREDIETBANK à Bruxelles, le 24 mai 1994). Sa demande d'asile en Belgique, jugée recevable par le Ministère de l'Intérieur, a été rejetée par le CGRA à l'issue de son examen quant au fond. Il a introduit un recours contre la décision de refus de statut le 11 avril 1996.

17. RWAGAFILITA Pierre-Célestin, colonel retraité des ex-FAR ; aurait organisé et dirigé les miliciens INTERAHAMWE dans sa préfecture d'origine KIBUNGO (est) ; accusé notamment d'avoir commandité le massacre d'un millier de civils réfugiés à l'évêché de KIBUNGO, les 15 et 18 avril 1994, de connivence avec le colonel NKURIYEKUBONA, commandant de place de KIBUNGO. Fait l'objet de plaintes déposées en Belgique depuis 1994 par des proches de victimes du génocide originaires de cette région. Il fait également l'objet d'un mandat d'amener lancé par le Parquet de Kigali le 26 septembre 1994. Son nom figure sous le n° 130 de la "liste n° 1 de la première catégorie (...)" mentionnée au point 1 ci-dessus. Serait décédé au Cameroun.

Bruxelles, le 18 septembre 1997.

NB. La présente publication constitue la troisième mise à jour de la liste de 9 noms publiée par le CRDDR le 14 février 1995, et mise à jour une première et une seconde fois respectivement le 21 janvier et le 17 avril 1997.